

CSAR CCRF du 1^{er} mars 2024 Déclaration préalable

Madame la Présidente,

Pour ce premier Comité Social d'Administration de l'année, ce 1^{er} mars, il n'est déjà plus temps de tirer un bilan de l'année 2023 que déjà l'année 2024 a commencé sur les chapeaux de roues en attendant les JOP ou la prochaine crise.

Les collègues de la DGCCRF ont été largement mis en lumière et sollicités, à plus ou moins bon escient à l'occasion de la crise agricole.

Nous ne reviendrons pas trop longuement dans cette déclaration sur les décalages entre les discours des différents représentants du gouvernement et la réalité des contrôles sur le terrain, sujet sur lequel nous avons largement écrit.

En revanche, parmi les points à l'ordre du jour de ce CSA et en lien avec cette crise et celles de ces dernières années pour lesquelles nous avons été sollicités, nous dénonçons :

- La baisse continue des effectifs depuis 15 ans, le Rapport Social Unique 2022 mentionne un effectif payé au 31 décembre 2022 de 2598 agent-es de statut CCRF pour 2525,1 ETP. Comment arriver à faire croire qu'avec des effectifs aussi réduits, la DGCCRF peut exercer efficacement ses missions plutôt que faire du fardage.
- Des propositions de négociation indemnitaires qui amèneraient un différentiel entre agent-es au bénéfice des fonctions d'animation et d'encadrement. Ces propositions ne répondent pas aux attentes des personnels, que ce soit en termes de rémunération que de déroulement de carrière. Pour **solidaires**, valoriser l'enquête et celles et ceux qui les réalisent, c'est à la fois donner un grade de débouché hors encadrement, mais aussi ne pas recréer de différence de rémunérations... au détriment même des enquêtrices et enquêteurs

Une nouvelle positive cependant, la remise en place du concours de recrutement d'agent-es de catégorie B qui avait été supprimé depuis plusieurs années.

Parmi les autres points en cours de discussion actuellement, nous serons attentifs à ce que la feuille stratégique 2024-2027 soit une réponse adaptée à l'inquiétude et aux préoccupations de nos collègues mises en évidence par l'observatoire interne 2023.

Toutefois, les ambitions que vous affichez risquent bien de se heurter à la question des moyens. A ce titre, quelles sont les conséquences des gels de crédits du programme 134 pour la DGCCRF. Effectifs insuffisants et budget sous tension, cela est bien lourd pour une DGCCRF pourtant mise sous les feux de la rampe.

Enfin, la récente et massive campagne de motion de soutien a démontré l'attachement des agent-es de la DGCCRF au SCL. Avec eux, nous exigeons notamment, le maintien de toutes les implantations et des missions actuelles du SCL, l'arrêt des suppressions d'emploi et le recrutement de fonctionnaires et l'octroi de crédits suffisants pour remplir l'ensemble des missions actuelles et s'adapter aux nouvelles.